

Session Plénière du 19 Décembre 2019

**Rapport N°19.06.05 - Communication relative au
PACTE Régional d'Investissement dans les Compétences**

Intervention de Sylvie ROUXEL

Monsieur le Président, Chers collègues,

Le rapport n°16.02.04 débattu en plénière le 25 février 2016 proposait la mise en œuvre d'une expérimentation qui se traduirait par :

- 1/ Un pilotage unique de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi par la Région,
- 2/ La définition, l'organisation et la mise en œuvre de l'ensemble des formations professionnelles pour les demandeurs d'emploi, au-delà de la coordination des achats publics de formation.

Madame Gaudron, à la suite de mon invention, vous nous aviez alors répondu qu'il n'était pas question d'intégrer les salariés de Pôle Emploi à la Région. Vous ne nous aviez cependant pas répondu sur le cloisonnement du marché du travail et sur la création de nouvelles inégalités entre les territoires si Pôle Emploi était régionalisé.

Aujourd'hui, nous avons un partenariat renforcé avec Pôle Emploi, avec des financements complètement pris en charge par la Région, puis délégués à Pôle Emploi.

En ce sens, la commission permanente d'avril dernier a entériné avec Pôle Emploi :

- l'accord-cadre pour 2019,
- la convention financière 2019 au titre de la mise en œuvre du PACTE,
- l'attribution d'une subvention 2019 pour la mise en œuvre d'entrées supplémentaires en formation,

- la convention financière portant sur la création d'un Fonds d'Aides Individuelles à la Formation et l'abondement financier par la Région de ce fonds et, enfin,
- l'attribution d'une subvention 2019 au titre des aides individuelles à la formation et de l'expérimentation de sa gestion déléguée.

Et la connexion de la tuyauterie, comme vous le disiez M. Fournier, l'interopérabilité des outils entre les systèmes d'information de Pôle Emploi et ceux de la Région commencent, aujourd'hui en 2019, à bien fonctionner. Peut-être sont-ils encore perfectibles.

En 2016, votre lecture de la loi NOTRe, M. Gille, vous poussait à nous dire que « la Région peut coordonner l'ensemble du service public de l'emploi mais ne peut pas le diriger en tant que tel. » Il semblerait qu'en 2020 tout devienne possible.

Nous avons pu voir au cours de cette année 2019 les difficultés et le temps qu'il a fallu pour intégrer les personnels de la DRONISEP, à cause de crédits insuffisants au regard de la qualification des personnels.

Madame Gaudron, lors de la dernière session plénière, vous nous avez dit être perplexe concernant cette expérimentation.

Permettez-moi de partager cette perplexité, pas tant sur la capacité de la région à poursuivre ce que le PIC lui impose, mais, je le redis, sur les conséquences du cloisonnement du marché du travail et de la création de nouvelles inégalités entre les territoires.

Les demandeurs d'emploi n'en ont surtout pas besoin.